

Le circuit du Malbec à Saint-Vinct-Rive-d'Olt



Trace n° 69753071

Un circuit au départ du village de Saint-Vinct-Rive-d'Olt. On suit le joli Ruisseau de Bondoire avant de monter entre les chênes et sapins pour atteindre le plateau et le hameau des Roques. La randonnée passe entre chênes, vignes et truffières avant de redescendre au village.

Durée	3h 40	Difficulté	Moyenne
Distance	10,86 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	196 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	196 m	Commune	Saint-Vinct-Rive-d'Olt (46140)
Point haut	296 m		
Point bas	100 m		

Description

Se garer sur le petit parking en bordure de la route principale (D88) et du ruisseau, à proximité de la mairie.

(D/A) Traverser le pont sur le Ruisseau de Bondoire et tourner immédiatement à gauche. Suivre la route sur 200 m puis serrer à gauche à la patte d'oie pour descendre vers le ruisseau.

(1) Bifurquer à droite vers le moulin, entrer sur le terrain. Poursuivre sur le petit chemin indiqué "Sentier des Pervenches" et aller tout droit en longeant le ruisseau jusqu'à la D23.

(2) Prendre à droite pour longer la départementale **avec prudence** sur environ 500 m.

(3) Tourner à gauche, franchir le pont puis prendre immédiatement à gauche un sentier assez rude et caillouteux entre les chênes qui vous amènera jusqu'au plateau.

(4) À la fin de la montée, suivre le chemin large vers la gauche en direction du hameau des Roques.

(5) Au croisement, prendre à droite vers le centre du hameau et passer devant l'école.

(6) Tourner à gauche vers l'église, laisser celle-ci sur la droite et continuer sur la route jusqu'au Pech de l'Église.

(7) Prendre à gauche le chemin large qui passe entre les vignes. Garder ce chemin qui descend doucement sur environ 3 km à travers les pins et les chênes et retourne à la D23.

(8) Suivre la départementale à gauche **avec prudence**, franchir le petit pont et retrouver une bifurcation passée à l'aller.

(2) Reprendre à droite le Sentier des Pervenches et suivre l'itinéraire aller en sens inverse pour revenir au parking **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Parking**
N 44.465136° / E 1.299797° - alt. 100 m - km 0
- 1 Embranchement du moulin**
N 44.462366° / E 1.300313° - alt. 104 m - km 0.36
- 2 D23, à droite**
N 44.447683° / E 1.298183° - alt. 125 m - km 2.11
- 3 Route des Roques**
N 44.444965° / E 1.293545° - alt. 132 m - km 2.62
- 4 Fin de montée, à gauche**
N 44.439794° / E 1.296593° - alt. 279 m - km 3.55
- 5 Croisement, à droite**
N 44.433837° / E 1.306524° - alt. 290 m - km 4.61
- 6 Les Roques, à gauche**
N 44.431359° / E 1.304797° - alt. 284 m - km 4.93
- 7 Le Pech de l'Église**
N 44.430639° / E 1.313107° - alt. 292 m - km 5.65
- 8 D23, à gauche**
N 44.449402° / E 1.300565° - alt. 120 m - km 8.48
- D/A Parking**
N 44.465174° / E 1.299792° - alt. 100 m - km 10.86

Informations pratiques

De bonnes chaussures sont recommandées pour la montée rocailleuse sur le plateau après le **(3)**.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-circuit-du-malbec-a-saint-vinct-rive/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.